

Comment acheter un timbre fiscal ?

Mise à jour le 02.03.2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (timbres dématérialisés ou *électroniques*), dans un bureau de tabac ou auprès de certaines administrations.

Achat par internet

Pour acheter un timbre fiscal en ligne, il convient d'utiliser le téléservice correspondant :

Achat d'un timbre fiscal en ligne

Démarche	Téléservice
Demande de passeport	<u>Achat en ligne du timbre fiscal pour un passeport</u>
Appel d'un jugement	<u>Achat en ligne du timbre fiscal pour faire appel d'un jugement</u>
Titre de séjour	<u>Achat en ligne du timbre fiscal pour valider un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)</u>

Achat dans un bureau de tabac

Vous pouvez aussi acheter un timbre fiscal auprès d'un bureau de tabac si le commerce en propose la vente.

Attention dans ce cas à ne pas acheter par erreur un timbre amende.

Achat au guichet d'une administration

Enfin, vous pouvez acheter le timbre fiscal au guichet :

d'un **centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE)**

ou de la régie de recette de la préfecture ou de la sous-préfecture si elle se charge de cette formalité (se renseigner au préalable).

À savoir : pour demander le remboursement d'un timbre fiscal, suite à une erreur de montant par exemple, il convient de prendre contact avec votre service des impôts.



Étape 1

Choix du timbre

Vous souhaitez acheter un timbre pour

■ Effectuer une demande de passeport



► Type de passeport :

- Vous fournissez les photographies d'identité (CAS GENERAL)
- Les photographies sont faites lors du dépôt de votre dossier (CAS PARTICULIER, [en savoir plus](#))
- Vous souhaitez un passeport d'urgence ([en savoir plus](#))

« Retour